Ablon SUR SEINE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Direction des Services Techniques
EG/ADO/SC/SC-2024

ARRÊTÉ PERMANENT N° ST-2024-032
REGLEMENTANT LA CIRCULATION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL DES CAMIONS DU SERVICE DE LA GESTION DES DECHETS TRAVAILLANT POUR LE COMPTE DE L'EPT12 GRAND ORLY SEINE BIEVRE

Le Maire de la Commune d'Ablon-sur-Seine,

VU le Code de la Route notamment l'article R417-10,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L2213-1, L2213-2 et L2213-4 relatifs au pouvoir de Police du Maire,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation sur tout le territoire communal des camions du service de la gestion des déchets travaillant pour le compte de l'EPT12 Grand Orly Seine Bièvre.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les camions de plus de 3,5 tonnes du service déchets de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre ainsi que pour ceux des prestataires travaillant pour le compte de l'EPT sont autorisés à circuler sur l'ensemble des voies de la commune afin de procéder au ramassage des encombrants, des dépôts sauvages et de la collecte des ordures ménagères.

ARTICLE 2 : Cette autorisation s'applique à l'ensemble des voiries communales du **1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.**

ARTICLE 3 : Les services techniques de l'EPT12 Grand Orly Seine Bièvre seront chargés de veiller que la circulation s'effectue dans les meilleures conditions de sécurité.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Chef de la Police Municipale de Villeneuve-le-Roi,
Monsieur le Président de l'EPT12 Grand Orly Seine Bièvre,
Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Commune d'Ablon-sur-Seine,
qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 9 avril 2024

Le Maire
Eric GRILLON

MAIRIE D'ABLON-SUR-SEINE (94480 Val-de-Marne)

Mairie d'Ablon-sur-Seine – 16, rue du Maréchal Foch – 94480 Ablon-sur-Seine
Courriel : mairie@ville-ablonsurseine.fr – Tél. : 01.49.61.33.33 – Fax : 01.45.97.10.22
Adresser toute correspondance à Monsieur le Maire

REÇU EN PREFECTURE
le 12/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_AR-094-219400017-20240409-A2024_032-A